



Réunion extraordinaire
Conseil de la Communauté rurale de Kedgwick
Procès-verbal
Mardi 15 juillet 2025

Présents : **Maire :** Éric Gagnon

Conseillers présents: Cédric Léonard, Steeve Savoie, Burt W. Paulin, Huguette Fournier.

Personnel administratif : Joanne Leblanc Directrice générale/greffière

Soutien technique : Absent

Notes : La réunion n'est pas diffusée sur youtube ni en rediffusion sur facebook.

1. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire Gagnon souhaite la bienvenue et fait la lecture de l'ordre du jour du 15 juillet 2025.

2. Vérification du Quorum

Confirmation du quorum par Mme la Greffière.

3. Déclaration de conflit d'intérêt

Aucun

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Burt W. Paulin et appuyé par le conseiller Cédric Léonard que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté. Unanimité.

5. Motions et résolutions :

• **Proposition # 2025-31: Résolution du conseil en vue de modifier l'arrêté de zonage**

(En vertu du paragraphe 110(1) de la Loi sur l'Urbanisme)

Sujet : Rezoning 750125 NB inc. Serge Dugas Chemin Falls Brook Rapid – Kedgwick

ATTENDU QUE le Conseil municipal a l'intention d'adopter des modifications à l'arrêter No 19-2017 étant le « Plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick » en vue de permettre l'affectation et l'usage des terrains suivants comme suit :

Changer le zonage du lot proposé 2025-2 du Plan de lotissement Shawn James MacDonald NID 50251487, situé au Chemin Falls Brook Rapid Dépôt. Aux fins du plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick, le zonage de la propriété est modifié de la « Zone

d'exploitation rurale, Zone RU1, » à la nouvelle désignation « Zone commerciale de villégiature, Zone C3 » afin de permettre l'aménagement d'un complexe de chalets comportant 5 chalets unifamiliaux ainsi que 8 chalets bi familiaux proposés à la location et un chalet pour l'usage personnel du propriétaire et d'un bâtiment accessoire indiquée à l'annexe F de l'arrêté n° 19-2025-2 intitulée « Un arrêté pour modifier le plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick ».

Il est proposé par Steeve Savoie et appuyé par Cédric Léonard que la Greffière demande par écrit à la Commission de services régionaux Restigouche de donner son avis écrit sur le projet d'amendement à l'arrêté de zonage dans les sept jours ouvrables suivant sa réunion ordinaire le 19 août 2025.

Adopté.

- **Proposition # 2025-32 : RÉOLUTION DU CONSEIL EN VUE DE MODIFIER L'ARRÊTÉ DE ZONAGE**
(En vertu du paragraphe 110(1) de la Loi sur l'Urbanisme)
Sujet : Rezoning Clinique de physiothérapie 1029 chemin Petit Ouest Kedgwick

ATTENDU QUE le Conseil municipal a l'intention d'adopter des modifications à l'arrêté N° 19-2017 étant le « Plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick » en vue de permettre l'affectation et l'usage des terrains suivants comme suit :

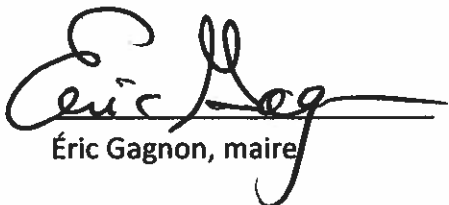
Changer le zonage du lot appartenant à Patrick Savoie et Audrée Arpin, situé 1029 Chemin Petit Ouest et portant le NID 50384759. Aux fins du plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick, le zonage de la propriété est modifié afin de permettre l'exercice d'une activité professionnelle à domicile, clinique de physiothérapie, dans un bâtiment accessoire uniquement sur le lot 50384759 indiquée à l'annexe E de l'arrêté n° 19-2025-1 intitulée « Modification au plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick ».

Il est proposé par Huguette Fournier et appuyé par Burt W. Paulin que la Greffière demande par écrit à la Commission de services régionaux Restigouche de donner son avis écrit sur le projet d'amendement à l'arrêté de zonage dans les sept jours ouvrables suivant sa réunion ordinaire le 19 août 2025

Adopté.

6. Levée de la réunion

Ajournement proposé par le conseiller Steeve Savoie à 19h10.



Éric Gagnon, maire



Joanne Leblanc, greffière